

RÉSUMÉ TIC

1. OBJECTIFS – RESULTATS ATTENDUS - PRODUITS

La présente étude se propose d'élaborer un dossier technique portant sur la **création d'un centre sectoriel de formation en NTIC** en vue d'accroître les capacités de formation dans le secteur des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication au Gabon et de diversifier les filières, spécialités et niveaux de formation.

Les nouvelles structures sont appelées à répondre aux exigences en qualifications de secteurs porteurs de croissance et d'emplois. Les configurations et les objectifs seront définis dans le cadre d'une large concertation avec les professionnels des divers corps de métiers des secteurs. Ils fonctionneront selon un schéma basé sur la demande des entreprises dans le cadre d'un partenariat et d'une forte implication de la profession concernée dans la gestion administrative, financière et pédagogique à travers une structure de gestion. Les centres développeront une offre de formation continue pour le renforcement de capacités en réponse à des besoins spécifiques exprimés par les demandeurs évoluant dans le domaine.

L'étude traitera des aspects détaillés dans le paragraphe IV des présents termes de référence.

1.1.Objectifs spécifiques

L

'étude vise à analyser le secteur des TIC pour ce qui est de sa structuration, des opportunités d'emploi, les offres de formation dans la partie A. La partie B du rapport fera le lien entre le diagnostic et le dimensionnement de l'établissement.

PARTIE A: **correspond à une AST**

Dans cette partie, l'étude vise à :

- Mener une analyse de situation du secteur des TIC au Gabon en traitant, sans que cela ne soit exhaustif, les aspects suivants : (i) architecture du secteur;(ii) **les entreprises et répartition par taille et par régions**; (iii) les métiers TIC *de la construction et des travaux publics* et les perspectives de développement du secteur.
- Analyser les besoins actuels et prévisibles des besoins en qualifications ;
- Analyser l'offre actuelle de formation délivrée par les divers établissements de formation ;
- Analyser la demande actuelle et son évolution future (à court, moyen et long terme);
- Décrire les enjeux, défis et opportunités de création du centre sectoriel en TIC.

PARTIE B :

Dans cette partie, l'étude vise à :

- Définir les objectifs du projet ;
- Décrire les filières, spécialités et niveaux de qualification ;
- Proposer les capacités en terme d'effectifs et les flux de formation ;
- Proposer une organisation pédagogique des enseignements ;
- Proposer une organisation administrative et financière du centre, basée sur les principes de l'autonomie et du partenariat avec le secteur privé ;
- Définir les besoins en personnel formateur et en personnel d'appui ainsi que les niveaux de recrutement et proposer un plan de formation technique et pédagogique de ce personnel;
- Définir les besoins en infrastructures en particulier les espaces de formation et la configuration des locaux (programme fonctionnel) incluant les ateliers, les laboratoires, salles de cours, salle informatique et bibliothèque, l'administration et les espaces des enseignants, l'espace de vie à savoir l'hébergement, cuisine, réfectoire, infirmerie et terrains de sport ;
- Conduire sur la base des besoins définis les études architecturales et faire approuver les

- différentes phases par le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes;
- Dresser une liste des équipements et des acquisitions ;
- Proposer un plan d'accompagnement dans la mise en place des formations ;
- Etablir une évaluation du coût des investissements à réaliser à savoir:
 - coût des études ;
 - coût des équipements ;
 - coût de la formation du personnel formateur ;
 - coût de l'assistance technique (accompagnement dans la mise en œuvre des formations) ;
 - coût de l'élaboration des différents référentiels de formation pour les niveaux de qualifications retenus ;
 - coût détaillé des constructions
- Proposer une planification de mise en œuvre du projet.

1.2.Produits attendus

Il est attendu du Cabinet de consultants un rapport détaillé portant sur les activités indiquées ci-dessus et comprenant notamment les éléments ci-après :

- une esquisse d'un plan de développement du secteur comprenant une présentation du secteur des TIC au Gabon, du potentiel actuel de formation relevant aussi bien du public que du privé, et des besoins actuels et prévisibles en qualifications par filières, spécialités et niveaux ;
- un document provisoire de projet (DPP) décrivant l'ensemble des besoins indiqués dans la partie B des activités, en particulier un descriptif des infrastructures pédagogiques à construire **et les référentiels et modules de formation suivant l'APC.**

1.3. Méthodologie

Le cabinet de consultants devra dans ce cadre remettre :

- (i) une proposition de méthodologie dans un délai de trois (3) semaines à compter de la date de prise du contrat. Il recevra dans un délai de 10 jours les observations et commentaires du Comité de Projet,
- (ii) une version provisoire du rapport dans un délai de trois (3) mois à compter de la transmission des observations sur la proposition de méthodologie.
Le **cabinet de consultants** présentera et discutera le rapport provisoire à l'occasion d'un atelier qui sera organisé dans un délai de 15 jours après la réception du rapport provisoire. Le comité de projet transmettra au **cabinet de consultants** ses observations sur le rapport provisoire 10 jours après la tenue de l'atelier,
- (iii) Le rapport final sera transmis par le **cabinet de consultants**, pour validation deux semaines après la réception des observations du Comité de Projet sur le rapport provisoire.

Sur le plan organisationnel, le Ministère de la formation professionnelle et de l'insertion des jeunes mettra en place un comité de projet chargé du suivi et d'analyse de tous les outputs demandés au cabinet de consultants par étape. Un atelier de validation du rapport provisoire sera organisé et regroupera l'ensemble des parties prenantes. Le rapport final dont il est question au point (iii) ci-dessus est celui issu de cet atelier pour lequel le **cabinet de consultants** est le principal acteur. Toutefois, toutes les charges liées à l'organisation des réunions du comité d'analyse et de l'atelier final de validation seront supportées par l'UCP.

Dans un souci de cohérence avec les études architecturales, le cabinet sera amené à donner un avis sur le plan architecturale et pourrait être amené à participer au besoin aux sessions du comité d'approbation du plan architecture

2. CALENDRIER ET LOGISTIQUE

Le cabinet fournira un calendrier et des rapports pour chacun des centres concernés par la présente étude selon les modalités ci-dessous :

- Le délai prévisionnel pour l'exécution de la prestation est **de cinq (05) mois** à compter de la date de signature du contrat. Le prestataire peut, cependant, proposer un délai plus court à condition de pouvoir le justifier à travers son chronogramme détaillé ;
- Le rapport provisoire de chaque étape sera soumis au maître d'ouvrage dans les délais prévus au chronogramme de l'étude ;
- Le rapport final/provisoire sera soumis au maître d'ouvrage dans le délai prescrit ;
- Le maître d'ouvrage fournira ses commentaires par écrit sur le rapport provisoire dans les 15 jours calendaires qui suivent la réception dudit rapport ;
- Le maître d'ouvrage devra approuver le rapport final dans un délai de trente (30) jours. S'il est accepté, le Prestataire dispose d'un délai de dix jours (10) jours calendaires pour présenter le rapport final.

3. RAPPORTS ET LIVRABLES

En terme de livrables, il est attendu du Prestataire :

- La production de deux (02) rapports obligatoires :
 - **Un rapport intermédiaire** sera livré, au plus tard, à mi-parcours du délai d'exécution convenu. Il est demandé au cabinet de transmettre dans un délai de 45 après la signature du contrat un descriptif détaillé des espaces pédagogiques et administratifs et des espaces communs (programme fonctionnel) afin de permettre aux architectes désignés de démarrer les études architecturales et techniques ;
 - **Un rapport final de la prestation.** Il est soumis à quinze (15) jours au plus tard avant le terme de la mission pour être validé par le maître d'ouvrage. La version finalisée devra être présentée aux autorités du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Insertion des Jeunes par le Cabinet et transmise, accompagnée des livrables de la mission.
- la fourniture, en plus des versions papiers, sur CD ou DVD en cinq (05) exemplaires des rapports intermédiaire et final.